

Conseil communal du 21 octobre 2019. - Interventions cdH.

Point 28 Budget communal. Octroi d'un subside numéraire à des Associations. CRVI. La voie des sans papier.

Lors de la section, nous avons abordé la problématique de l'hébergement des quelques sans papier. Certains se retrouvent dans la rue suite à la fermeture de l'abri de la rue Laoureux.

Le Collège communal a-t-il trouvé une solution afin d'aider ces pauvres personnes ?

Réponse après celle de l'échevin : Un certain nombre d'entre elles ont été relogé momentanément grâce au dynamisme de l'associatif verviétois. D'autres n'ont pas encore eu cette chance. Le cdH s'inquiète de cette situation alors que les pluies nous sont arrivées et que les grands froids suivront dans la foulée. C'est bien le rôle de la ville de trouver une solution et de ne pas laisser empirer la situation.

Point 29 et 30 Budget communal – Soutien de la ville pour la formation des joueurs de football.

Le cdH se réjouit de la continuité de ce subside car nous avons toujours défendu l'aide à la formation des jeunes toutes disciplines confondues.

Une simple petite question concernant un point sport. Nous avons abordé lors de votre section, la facture présentée par la Ville de Verviers à l'Asbl Royale Dison Motor Sport pour le transport de 10 barrières pour la sécurisation et l'organisation de la manche du championnat de Belgique de trial moto. Il s'agissait manifestement d'une erreur du Collège. Cette Asbl aurait dû être exemptée. Avez-vous abordé ce point au dernier Collège et la situation sera-t-elle corrigée ?

Réponse après celle de l'échevin : Les critères étaient pourtant bien rencontrés. Il s'agit d'une Asbl organisatrice – L'activité sportive s'est déroulée sur le territoire verviétois. Celle-ci était à but non lucratif. Il n'y avait pas de paiement de droit d'entrée. – C'était en co-organisation avec le service des sports de la ville de Verviers. Vous l'aviez ainsi écrit de toutes lettres sur votre page facebook. L'objectif de ces organisateurs est de ramener à Verviers une future manche du championnat d'Europe. Votre décision ne va pas les encourager à aller plus en avant...

Lors du même Collège, nous avons remarqué le refus pour cette Asbl qui pourtant rentrait dans les critères d'exonération de la taxe sur le prêt de matériel et la ligne suivante l'accord apporté par le Collège à une entreprise privée verviétoise pour un prêt similaire alors que cette deuxième organisation rapporte énormément d'argent au privé. Concernant ce point, les services de la ville avaient d'ailleurs attiré l'attention du Collège sur le fait que cette société ne remplissait pas les critères d'exonération. Deux poids, deux mesures, nous y sommes maintenant habitués.

Point 33. PCS Article 20

Lors du premier passage au Conseil Communal le cdH était intervenu afin de signaler que certains projets ne rentraient pas dans les critères d'éligibilités... Vous étiez prévenus. Nous nous réjouissons malgré tout, des nouvelles propositions et voterons pour.

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: mardi 15 octobre 2019 08:45
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine
Cc: MOHSSEN Faousia
Objet: TR: CC 21.10.2019 - Demande d'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil Communal

Importance: Haute



KNUBBEN Muriel
 DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
 087 325 220 – Interne : 7004
www.verviers.be

De : ELSEN Marc <marc.elsen41@skynet.be>
Envoyé : mardi 15 octobre 2019 01:59
À : COL - TARNIGNON Muriel <Muriel.TARNIGNON@verviers.be>; KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Cc : OZER Cecile <cecile.ozar@hotmail.com>
Objet : CC 21.10.2019 - Demande d'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil Communal
Importance : Haute

Madame la Bourgmestre,
 Madame la Directrice Générale,

En vertu de l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil Communal, le cdH demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 21 octobre 2019.

Le premier sera intitulé : **INTERCOMMUNALES – ENODIA, S.C.I.R.L. – Mandature 2019-2024 – Présentation d'une candidate administratrice – Retrait de la décision du Conseil Communal en sa séance du 2 septembre 2019.**

Le dossier ENODIA occupe plus que jamais l'avant-scène médiatique et les expressions continuent à fuser de toutes parts, faites de profonds questionnements, de désarroi ou d'indignation quand ce n'est pas de sarcasmes ou de propos insultants. Les déroulements récents postérieurs à la séance du Conseil du 30 septembre 2019 posent de plus en plus de questions fondamentales qui méritent incontestablement des clarifications et des précisions. Aujourd'hui, la prise et la reconnaissance de responsabilités sont, elles aussi, à l'ordre du jour. Le Gouvernement wallon les a prises le 6 octobre dernier et cela semble également être le cas de certains Administrateurs d'ENODIA. Aux questions liées à la gouvernance publique, à l'éthique et à la prise en compte prioritaire de l'intérêt des actionnaires d'ENODIA notamment communaux et donc de la population, en ce compris la population verviétoise, s'ajoute une incompréhensible et malencontreuse confusion public-privé à laquelle a activement participé la Présidente de l'Intercommunale publique ENODIA, par ailleurs Bourgmestre de Verviers.

Nous constatons bien malheureusement que la demande adressée le lundi 23 septembre dernier par Cécile Ozer, Cheffe de groupe cdH, à la Bourgmestre, de faire convoquer une Assemblée générale d'ENODIA pour faire enfin la lumière sur cet imbroglio n'a toujours pas donné de suite. En d'autres mots, les actionnaires notamment communaux n'ont toujours eu aucun espace officiel pour demander des explications au Conseil d'administration d'ENODIA et à sa Présidente. C'est surréaliste !

Tous les regards sont aujourd'hui portés sur l'ex-Administrateur-délégué de NETHYS (privé) et sur la Présidente d'ENODIA (public) qui a très récemment présenté sa démission sous les pressions de toutes parts. Les implications sur l'image de la Ville de Verviers sont malheureusement évidentes, avec toutes les conséquences que l'on peut aisément imaginer. Il est plus que temps de retrouver de la sérénité, tant les attentes de la population sont nombreuses, tant les réponses aux défis sociaux, économiques, interculturels, environnementaux et démocratiques sont hyper urgentes. Il apparaît de façon aussi évidente que l'image clairement affaiblie de la bientôt ex-Présidente d'ENODIA, Bourgmestre de Verviers, doit l'amener à quitter dès maintenant les instances de cette Intercommunale ; ce qui lui permettra par ailleurs de se concentrer aujourd'hui sur les défis verviétois. Il y va de l'intérêt public !

Conformément au ROI du Conseil, nous joignons à cette note de synthèse un projet de délibération que vous trouverez ci-dessous.

PROJET DE DELIBERATION

Séance du Conseil Communal du 21 octobre 2019

Ville de Verviers

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article L1122-24 Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Vu l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Attendu que :

- Verviers est actionnaire de ENODIA intercommunale publique ;
- Muriel Targnion, Bourgmestre de Verviers, est la Présidente démissionnaire du Conseil d'administration de ENODIA ;
- les éléments parus dans la presse, particulièrement depuis la décision du Gouvernement Wallon, postérieure à la séance du Conseil du 30 septembre dernier, de casser les ventes des parts de NETHYS et de transmettre un dossier pénal au parquet, et les propos tenus notamment par certains administrateurs d'ENODIA, mettant clairement en cause la Présidente de l'Intercommunale, ne peuvent aucunement être niés ;
- les intérêts de la Ville de Verviers pourraient être gravement menacés, tant d'un point de vue financier qu'en termes de réputation, l'image d'une Ville étant clairement et tout particulièrement liée à celle de sa Bourgmestre ;
- retrouver la sérénité est par conséquent devenu un objectif prioritaire afin d'être en mesure de répondre aux défis de la Ville de Verviers ;
- la Ville de Verviers doit être représentée dans les instances d'ENODIA et notamment au sein de son Conseil d'administration par un Mandataire communal qui ne cristallise pas toute l'attention sur un mode négatif, voire la méfiance ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ... (résultat du vote) de retirer sa décision prise en sa séance du 2 septembre dernier, ratifiant la désignation de Mme Muriel TARGNION, Bourgmestre-Conseillère communale, en

qualité de candidate administratrice de la Ville au Conseil d'administration de ENODIA,
S.C.I.R.L.

POUR LE CONSEIL

générale, La Directrice
La Présidente,

Le second sera intitulé : **INTERCOMMUNALES – ENODIA, S.C.I.R.L. – Mandature 2019-2024 – Présentation d'un candidat administrateur.**

En conséquence du point précédent, et conformément aux articles visés et aux attendus, tous deux figurant dans le projet de délibération relatif à ce point, il s'agit pour notre Conseil de prendre décision quant au Mandataire qui sera présenté en tant que candidat administrateur d'ENODIA en remplacement de Madame Muriel TARGNION. Nous joignons ci-dessous le **projet de délibération** réglementairement requis.

PROJET DE DELIBERATION Séance du Conseil Communal du 21 octobre 2019 Ville de Verviers

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article L1122-24 Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
Vu l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Attendu que :

- Verviers est actionnaire de ENODIA intercommunale publique ;
- Muriel Targnion, Bourgmestre de Verviers, est la Présidente démissionnaire du Conseil d'administration de ENODIA ;
- les éléments parus dans la presse, particulièrement depuis la décision du Gouvernement Wallon, postérieure à la séance du Conseil du 30 septembre dernier, de casser les ventes des parts de NETHYS et de transmettre un dossier pénal au parquet, et les propos tenus notamment par certains administrateurs d'ENODIA, mettant clairement en cause la Présidente de l'Intercommunale, ne peuvent aucunement être niés;
- les intérêts de la Ville de Verviers pourraient être gravement menacés, tant d'un point de vue financier qu'en termes de réputation, l'image d'une Ville étant clairement et tout particulièrement liée à celle de sa Bourgmestre ;
- retrouver la sérénité est par conséquent devenu un objectif prioritaire afin d'être en mesure de répondre aux défis de la Ville de Verviers ;
- la Ville de Verviers doit être représentée dans les instances d'ENODIA et notamment au sein de son Conseil d'administration par un Mandataire communal qui ne cristallise pas toute l'attention sur un mode négatif, voire la méfiance ;
- le Conseil communal réuni ce 21 octobre 2019 a procédé au retrait de sa décision prise le 2 septembre 2019, présentant Madame Muriel TARGNION, Bourgmestre-Conseillère, en qualité de candidate administratrice de la Ville au Conseil d'administration d'ENODIA ;
- qu'il s'agit donc de procéder à son remplacement en cette qualité, afin d'assurer une juste représentation de la Ville ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ... (résultat du vote) de désigner M./Mme ... en qualité de candidat/e administrateur/trice de la Ville au Conseil d'administration de ENODIA, S.C.I.R.L.

POUR LE CONSEIL

générale,

La Directrice

La Présidente,

Nous vous remercions de votre diligence et vous assurons, Madame la Bourgmestre, Madame la Directrice Générale, de nos sentiments distingués.

Marc Elsen

Conseiller communal cdH

Date : **18 OCT. 2019**
Page 1 sur 1

Collège communal de
Verviers
A l'attention de Madame F. MOHSEN

Par mail :

faousia.mohssen@verviers.be

Objet : ENODIA – Situation de Madame TARNION

Aux Membres du Collège Communal,

Votre mail du 15 octobre dont objet sous rubrique a retenu ma meilleure attention.

Comme vous l'indiquez, l'assemblée générale de l'intercommunale est seule compétente pour retirer le mandat d'administrateur. En l'état, Madame TARNION reste donc administratrice de plein exercice. Le Conseil communal ne peut donc désigner un candidat administrateur alors qu'elle dispose toujours de cette qualité. La désignation d'un candidat « à titre conservatoire » n'est pas possible. Il n'est pas légal de désigner un candidat alors qu'il n'y a pas de mandat vacant.

Il en résulte qu'une décision éventuelle de retrait de la ratification décidée le 2 septembre 2019 serait sans effet sur la désignation de Madame Tarnion comme administratrice.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, l'assurance de ma considération distinguée.

P. La Directrice générale,

Stéphane MARNETTE
Inspecteur général

Françoise LANNOY



CONTACT
Département des Politiques publiques locales
Direction de la Législation organique
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)
Tél. : +32 (0)81 32 36 32
legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE
François VANDEVENNE
Attaché
081 32 74 24
francois.vandevenne@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE
Vos réf. : /
Nos réf. : 050204/DirLegOrg/
E19-00797 Verviers TG 13 notif PL - FV

ANNEXES : /

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: mardi 15 octobre 2019 08:46
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine
Cc: MOHSEN Faousia
Objet: TR: CC 21.10.2019 - Demande d'inscription d'un 3ème point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal - PRECISIONS !

Importance: Haute



KNUBBEN Muriel
 DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
 087 325 220 — Interne : 7004
www.verviers.be

De : ELSEN Marc <marc.elsen41@skynet.be>
Envoyé : mardi 15 octobre 2019 04:06
À : COL - TARNION Muriel <Muriel.TARNION@verviers.be>; KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Cc : OZER Cecile <cecile.ozer@hotmail.com>
Objet : CC 21.10.2019 - Demande d'inscription d'un 3ème point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal - PRECISIONS !
Importance : Haute

Madame la Bourgmestre,
 Madame la Directrice Générale,

Puis-je vous demander d'ajouter deux éléments au projet de délibération que je viens de vous envoyer, relativement à notre troisième point supplémentaire à l'ordre du jour du prochain Conseil :

1. Juste avant le dernier *bullet point* des attendus, ajouter : « **le Conseil communal a adopté, en sa séance du 30 septembre 2019 (point 45A), l'amendement de la majorité par 24 voix contre 13 et par conséquent le texte amendé** »
2. A l'endroit de la décision (dernière ligne), après « amendement de la majorité », ajouter : « **tel qu'adopté par le Conseil le 30 septembre 2019 par 24 voix contre 13 (point 45A), et par conséquent d'annuler le texte amendé.** »

Je vous en remercie, bien à vous,

Marc Elsen.

De : Elsen Marc [<mailto:marc.elsen41@skynet.be>]
Envoyé : mardi 15 octobre 2019 03:35
À : muriel.tarnion@verviers.be; 'KNUBBEN Muriel'
Cc : cecile.ozer@hotmail.com
Objet : CC 21.10.2019 - Demande d'inscription d'un 3ème point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal
Importance : Haute

Madame la Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale,

En vertu de l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil Communal, le groupe cdH demande l'ajout d'un troisième point à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 21 octobre 2019. Nous demandons expressément que celui-ci figure après les deux premiers vous envoyés il y a quelques instants.

Ce troisième point sera intitulé comme suit (sous réserve de l'intitulé qui figurera au PV officiel du Conseil du 30 septembre 2019, non encore validé): **Point 45A de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2019, inscrit à la demande de Marc Elsen, Conseiller communal – Annulation de l'amendement de majorité.**

Le dossier ENODIA occupe plus que jamais l'avant-scène médiatique et les expressions continuent à fuser de toutes parts, faites de profonds questionnements, de désarroi ou d'indignation quand ce n'est pas de sarcasmes ou de propos insultants. Les déroulements récents postérieurs à la séance du Conseil du 30 septembre 2019 posent de plus en plus de questions fondamentales qui méritent incontestablement des clarifications et des précisions. Aujourd'hui, la prise et la reconnaissance de responsabilités sont, elles aussi, à l'ordre du jour. Le Gouvernement wallon les a prises le 6 octobre dernier et cela semble également être le cas de certains Administrateurs d'ENODIA. La question de l'absence de mise en concurrence qui par ailleurs ne figurait pas, de l'aveu-même de la Présidente du Conseil d'administration d'ENODIA, dans le mandat de vente d'actifs donné par l'Intercommunale à la S.A. NETHYS, reste un élément d'incompréhension aux yeux de beaucoup. Aux questions liées à la gouvernance publique, à l'éthique et à la prise en compte prioritaire de l'intérêt des actionnaires d'ENODIA notamment communaux et donc de la population, en ce compris la population verviétoise, s'ajoute une incompréhensible et malencontreuse confusion public-privé à laquelle a activement participé la Présidente de l'Intercommunale publique ENODIA, par ailleurs Bourgmestre de Verviers.

Nous constatons bien malheureusement que la demande adressée le lundi 23 septembre dernier par Cécile Ozer, Cheffe de groupe cdH, à la Bourgmestre, de faire convoquer une Assemblée générale d'ENODIA pour faire enfin la lumière sur cet imbroglio n'a toujours pas donné de suite. En d'autres mots, les actionnaires notamment communaux n'ont toujours eu aucun espace officiel pour demander des explications au Conseil d'administration d'ENODIA et à sa Présidente. C'est surréaliste !

Tous les regards sont aujourd'hui portés sur l'ex-Administrateur-délégué de NETHYS (privé) et sur la Présidente d'ENODIA (public) qui a très récemment présenté sa démission sous les pressions de toutes parts. Les implications sur l'image de la Ville de Verviers sont malheureusement évidentes, avec toutes les conséquences que l'on peut aisément imaginer. Il est plus que temps de retrouver de la sérénité, tant les attentes de la population sont nombreuses, tant les réponses aux défis sociaux, économiques, interculturels, environnementaux et démocratiques sont hyper urgentes. Il apparaît de façon aussi évidente que l'image clairement affaiblie de la bientôt ex-Présidente d'ENODIA, Bourgmestre de Verviers, doit l'amener à quitter dès maintenant les instances de cette Intercommunale ; ce qui lui permettra par ailleurs de se concentrer aujourd'hui sur les défis verviétois. Il y va de l'intérêt public !

Cela dit, depuis la séance du Conseil du 30 septembre dernier, les informations, principalement via la presse dans toute sa diversité, se succèdent et ne se ressemblent que trop, éveillant à nouveau les doutes et les suspicions, si besoin en étaient encore. La sérénité ne sera retrouvée, espérons-le, que lorsque toute la lumière sera faite, à tous points de vue, sur les modes de fonctionnement et de prise de décisions, passées et nouvelles. A cet égard, les changements importants tant au niveau du Conseil d'administration que, pour autant qu'ils soient très rapides, du management de NETHYS peuvent apparaître prometteurs à ce stade. Mais il apparaît évident qu'ENODIA, Intercommunale publique et coupole de la S.A. NETHYS, dont la mission est de veiller à l'intérêt des actionnaires notamment communaux et donc de la population notamment verviétoise, doit prendre ses responsabilités et « sa part au changement ». Dans ce contexte,

très différent de celui qui régnait le 30 septembre dernier, date de notre Conseil communal, il apparaît que le texte y présenté, dénommé amendement de la majorité, n'a plus sa raison d'être.

Conformément au ROI du Conseil, nous joignons à cette note de synthèse un projet de délibération que vous trouverez ci-dessous.

PROJET DE DELIBERATION
Séance du Conseil Communal du 21 octobre 2019
Ville de Verviers

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article L1122-24 Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Vu l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Attendu que :

- Verviers est actionnaire de ENODIA intercommunale publique ;
- Muriel Targnion, Bourgmestre de Verviers, est la Présidente démissionnaire du Conseil d'administration de ENODIA ;
- les éléments parus dans la presse, particulièrement depuis la décision du Gouvernement Wallon, postérieure à la séance du Conseil du 30 septembre dernier, de casser les ventes des parts de NETHYS S.A. et de transmettre un dossier pénal au parquet, et les propos tenus notamment par certains administrateurs d'ENODIA, mettant clairement en cause la Présidente de l'Intercommunale, ne peuvent aucunement être niés ;
- la procédure judiciaire lancée par le Gouvernement Wallon doit inciter à la prudence dans les propos et positions ;
- les intérêts de la Ville de Verviers pourraient être gravement menacés, tant d'un point de vue financier qu'en termes de réputation, l'image d'une Ville étant clairement et tout particulièrement liée à celle de sa Bourgmestre ;
- retrouver la sérénité est par conséquent devenu un objectif prioritaire afin d'être en mesure de répondre aux défis de la Ville de Verviers ;
- l'Assemblée générale de NETHYS S.A., filiale privée d'ENODIA, a procédé au remplacement de son Conseil d'administration le 11 octobre dernier ; celui-ci devra dans les délais les plus brefs désigner un nouveau management ;
- le Conseil d'administration d'ENODIA doit lui aussi « prendre part au changement », ENODIA étant la coupole publique de la S.A. NETHYS ;
- le groupe cdH a introduit un recours auprès du Ministre Régional des Pouvoirs Locaux, contestant la reconnaissance du texte de la majorité dans sa qualité d'amendement ; que la décision du Ministre n'a pas été prise à ce stade ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ... (résultat du vote) d'annuler le texte dit « amendement de la majorité ».

POUR LE CONSEIL

générale,

La Directrice

La Présidente,

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: mercredi 16 octobre 2019 08:48
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine
Objet: TR: demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil

pour envoyer aux conseillers...



KNUBBEN Muriel
DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
087 325 220 – interne : 7004
www.verviers.be

De : SCHONBRODT László (Conseil) <schonbrodtlaszlo@gmail.com>
Envoyé : mardi 15 octobre 2019 23:56
À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Objet : demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil

Bonjour Muriel,

Conformément à l'article 64 du ROI, le groupe PTB demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 21 octobre 2019.

Depuis le derniers conseil communal, la situation d'Enodia comme de Nethys a continué à se développer dans un sens particulièrement préoccupant tant sur l'usage que sur la transparence dans la gestion des deniers publics dépendants de ces structures.

La Ville de Verviers ne peut pas rester muette face à cette affaire, par son intéressement financier dans Enodia mais surtout, pour la qualité des services publics mis à disposition de sa population, la protection de l'emploi et la garantie de services performants pour répondre tant aux défis climatiques qu'aux défis démocratiques et technologiques de notre société.

Face à ces défis, le politique ne peut pas démissionner du rôle qu'est le sien et ne peut céder des enjeux si important à des entreprises privées plaçant l'intérêt de leurs actionnaires avant l'intérêt générale.

Là où il y a urgence démocratique, décision est prise de récompenser par de grandes indemnités ceux qui ont dirigés la grande braderie de nos biens communs. Et pour les remplacer, on nomme des personnes de nouveaux en conflit d'intérêt et clairement positionnées contre le maintien de notre patrimoine public.

Par l'adoption de cette motion et donc du projet de délibération qui suit, la Ville de Verviers fait le choix de prendre ses responsabilités pour défendre l'intérêt collectif.

Projet de délibération, séance du Conseil Communal du 21 octobre 2019, Ville de Verviers

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Verviers est un actionnaire historique et un acteur du développement des intercommunales liégeoises,

Considérant que la Ville de Verviers veut préserver les entreprises publiques et son actionnariat public,

Considérant que la ville de Verviers est un actionnaire d'Enodia

Considérant que Win, Voo et Elicio sont des filiales d'Enodia, intercommunale dont Verviers est actionnaire,

Considérant que le câble est un secteur stratégique et d'avenir qu'il convient de maintenir dans les mains d' actionnaires publics,

Considérant que ces 20 dernières années, le pôle câble de l'intercommunale liégeoise (ALE, Tecteo, Publifin-Enodia) a rapporté plus de 35 millions € aux communes de la province,

Considérant qu'un fournisseur de services informatiques et d'hébergement est une entreprise stratégique et d'avenir qu'il convient de maintenir dans les mains d'actionnaires publics,

Considérant le retour à court, moyen et long terme que Win, Voo et Elicio peuvent amener aux finances communales via la distribution de dividendes,

Considérant que l'actionnariat public permet de défendre plus efficacement l'emploi et la qualité de l'emploi,

Considérant particulièrement que Voo emploie plus de 600 travailleurs,

Considérant que Win emploie plus de 100 travailleurs

Considérant que ces emplois ne sont, actuellement, pas délocalisés,

Considérant que l'actionnariat public permet de défendre plus efficacement les usagers,

Considérant la décision prise par le conseil d'administration d'Enodia de «faire évoluer Enodia, de telle manière à ne plus détenir de participations majoritaires dans des secteurs concurrentiels »,

Considérant que les secteurs concurrentiels visés au sein d'Enodia touchent au secteur du câble mais aussi à la production d'énergie éolienne et au stockage de données informatiques,

Considérant les échecs successifs des privatisations et « consolidations stratégiques » face auxquels nos services et entreprises publiques ont du faire face (CGER, Crédit communal, Poste, Sabena, ...),

Considérant l'exercice de la présidence d'Enodia assumée par la bourgmestre de Verviers,

Considérant les déclarations des administrateurs de Nethys et d'Enodia dans la presse,

Considérant les nouveaux administrateurs désigné à la direction de Nethys,

LE CONSEIL COMMUNAL,

Par ... voix pour, ... voix contre et ... abstention,

ARRETE que :

1. Le conseil communal de Verviers marque son opposition à la nomination en tant qu'administrateurs de Nethys de MM. Levaux, Hansens et Thiry. Il demande la mise en place d'un conseil d'administration composé de représentant des travailleurs, des usagers et de représentants politiques.
2. Le Conseil Communal de Verviers marque son opposition au versement d'indemnité de départ pour les membres du comité de direction de Nethys.
3. Le conseil communal de Verviers se positionne contre la privatisation partielle ou totale de Voo, de Win et d'Elicio.
4. Le conseil communal de Verviers affirme sa détermination constante pour le respect de l'éthique et des règles de bonne gouvernance. Il affirme également sa demande d'appliquer directement les recommandations de la commission qui ne le sont pas encore.
5. Le conseil communal invite les conseils d'administrations d'Enodia et de Nethys à revoir leur stratégie et éviter la revente des « participations majoritaires dans des secteurs concurrentiels »



**Question orale du député PTB Laszlo Schonbrodt à l'échevin Jean-François Chefneux.
Concerne : la politique de confidentialité sur les conteneurs à puce.**

Monsieur l'échevin,

Nous avons assisté à la plupart de vos soirées de présentation publiques des conteneurs à puce. Il en ressort plusieurs questions.

Tout d'abord, vous avez donné un avantage surprenant du système. Tout en respectant le RGPD dites-vous, vous avez déclaré vouloir utiliser la puce pour contrôler le comportement des gens face à leurs déchets. Pour reprendre vos mots : « ça permettra d'aider à trouver des solutions adaptées pour ceux qui en ont beaucoup trop et d'autre part, si quelqu'un en n'a pas du tout, c'est sans doute qu'il les met dans la Vesdre. »

Qui précisément aura accès à ces données ?

Pour garantir le respect de la vie privée, serait-il possible anonymiser complètement ces données ?

D'autre part, en dehors de tous les problèmes de stockage soulevés par les participants qui, particulièrement dans les immeubles à étages, confirment qu'ils n'ont pas la place pour vos conteneurs, de nombreuses personnes s'inquiètent de l'occupation de leur trottoir par ces conteneurs.

Vous avez régulièrement répondu que vous agiriez au cas par cas. Mes questions à ce sujet sont les suivantes :

Suite à ces présentations, comptez-vous tenir comptes des retours de la population et élargir le nombre de rue sans conteneurs ?

Comptez-vous effectivement, comme vous l'avez proposé lors de ces soirées, changer les règles de circulation et de stationnement pour, par exemple passer certaine rue à sens unique ? Avez-vous déjà une idée de combien de rue pourraient-être concernée par ces mesures ?

Enfin, je me permet de vous poser la question du nombre de déchets ramasser hebdomadairement par nos ouvriers communaux.

Sur le volume, vous n'avez pas donné cette réponse lors de mes précédentes demandes car on ne serait pas en mesure de distinguer les ordures ramassées en dépôts clandestins de celles provenant des poubelles publiques. Je précise que cette distinction ne nous est pas indispensable. Mes questions sont donc les suivantes :

Quelle est la masse de déchets ramassée hebdomadairement par les ouvriers communaux ? (dans les dépôts clandestins, les poubelles publiques et éventuellement d'autres provenances).

Quelle charge de travail cela représente-t-il ?

Pour facilité, nous sommes intéressé de recevoir les infos sur ces données sur l'ensemble de l'année par écrit.



CONSEIL COMMUNAL DU 21 octobre 2019

Question orale du conseiller Luc JORIS (PTB) à Messieurs DEGEY, Echevin des Travaux et LOFFET, Echevin de la Mobilité.

Concerne : chantier VILLE CONVIVIALE

Messieurs les Echevins,

Le chantier VERVIERS VILLE CONVIVIALE a débuté fin du mois d'août dernier par la phase A. Cette première phase – réaménagement des carrefours Harmonie et Concorde Square Lekeu- a immédiatement impacté la mobilité de tous les usagers de la route à Verviers. La phase B débutée le 30 septembre -la place Verte -s'est inscrite dans une continuité logique sur le plan mobilité.

Comme vous, nous avons constaté, jusqu'à présent, l'efficacité du plan mobilité mis en place ainsi que celle des services communaux et de police qui suivent au jour le jour sa mise en œuvre.

Efficacité, certes, pour les usagers de la route **ordinaires**.

Par contre, pour les transports en commun, il subsiste un gros problème d'accessibilité au Centre-Ville dans le sens périphérie-hypercentre. Cela a immédiatement induit des baisses de fréquentations des commerces par une clientèle qui n'a d'autre choix que d'emprunter les autobus.

Vous aviez annoncé l'instauration d'une navette de bus, au départ des arrêts de la rue du Palais vers le centre, en coordination avec le TEC.

QUESTION 1 : Pouvez-vous nous informer du suivi de cette annonce et des résultats des contacts entrepris avec la TEC ? Comment et quand cette navette sera-t-elle effective ?

D'autre part, les premières phases de ce chantier VILLE CONVIVIALE, selon le planning projeté, vont s'étaler sur plusieurs années. On constate que, dans ce plan Mobilité, la **rue du Palais constitue un axe stratégique** majeur. Gouverner, c'est prévoir.

Avez-vous pensé à une fermeture de cette axe routier pour des situations imprévues telles que rupture de conduites d'eau, affaissement de voirie, fuite de gaz, intervention des services d'incendie etc ? Cette hypothèse ne tient pas de la fiction quand on mesure la hausse très importante du charroi dans la rue du Palais. A fortiori du charroi lourd, puisque vous avez évoqué le passage de plusieurs centaines de bus en plus.

Si une déviation temporaire des usagers ordinaires ne devrait pas engendrer de chaos vu l'expertise de nos services de police, il en serait tout autrement pour le détournement des autobus.

Question 2.

Pouvez-vous nous dire si vous avez étudié cette hypothèse de la fermeture, même temporaire de la rue du Palais ? Et si oui, quelles seraient les mesures à mettre en œuvre en pareil cas d'urgence, tant pour les usagers ordinaires que pour les transports en commun ?

Luc JORIS.

PTB – Chantier Ville Conviviale – question orale de Luc JORIS

Question 1 : pouvez-vous nous informer du suivi de cette annonce et des résultats des contacts entrepris avec le TEC ? Comment et quand cette navette sera-t-elle effective ?

Réponse : la Cellule chantier a été informée de cette problématique lors de leurs différentes rencontres tant avec les commerçants qu'avec les citoyens lors de leur permanence. La cellule chantier m'a suggéré de prendre contact avec le Directeur exécutif des TEC afin de pouvoir faciliter la mobilité à l'hyper centre.

La cellule chantier a envisagé un système de navette reliant la rue du Palais à l'hyper centre selon un parcours de +/- 3 km. Une réunion est prévue à mon cabinet début novembre avec le Directeur exécutif des TEC afin de trouver un accord et ainsi répondre à l'attente de nos citoyens qui ont une mobilité amoindrie ou faible.

Concernant le comment et le quand cela pourra être effectif, cela résultera de l'entrevue de novembre.

Question 2 : pouvez-vous nous dire si vous avez étudié cette hypothèse de la fermeture, même temporaire de la rue du Palais ? Et si oui, quelles seraient les mesures à mettre en œuvre en pareil cas d'urgence, tant pour les usagers ordinaires que pour les transports en commun ?

Réponse : a priori, aucun chantier ne sera autorisé durant cette période, toutefois si une situation d'urgence nécessitait une ouverture de chantier, vous devez savoir qu'effectivement la police a préparé différents schémas d'évacuations d'urgence. Dans le cas où ce serait la rue du Palais, la N61 qui serait impactée, le plan d'urgence serait organisé et ce dans les deux sens de circulation via la rue de Bruxelles ou la rue Renkin, via la rue de Dinant, la rue de Namur, la rue Grandjean, la rue du Centre et la rue des Ecoles.



Conseil communal du 21 octobre 2019

Concerne : Session de travail entre la Ville de Verviers et la Province de Liège pour accélérer la mise en place de projets verviétois, cadrant avec la vision de la Province de Liège

Chers membres du conseil,

Notre assemblée compte plusieurs conseillers provinciaux qui portent, au sein du Conseil Provincial, les préoccupations de notre commune et de notre Arrondissement, dans l'intérêt de l'ensemble de la population de la Province de Liège.

A ce titre, le niveau provincial est trop peu connu de notre population et dispose pourtant de moyens financiers, et de leviers importants, pour la réalisation de projets d'intérêt public d'ampleur supracommunale.

Le groupe Ecolo a eu connaissance d'une session de travail entre la Province de Liège et la Ville de Liège pour réfléchir sur des soutiens concrets à des projets cadrant avec la vision des deux niveaux de pouvoir. Ces synergies sont essentielles et cette communication permet de faire progresser de nombreux dossiers. Une rencontre entre la Ville de Liège et la Province de Liège a notamment eu lieu en février 2015 et une série de 20 rencontres avec les communes auraient été organisées par le Collège provincial entre 2015 et 2017.

Voici donc mes questions:

- **La Ville de Verviers a-t-elle déjà sollicité la Province de Liège, ou été sollicitée par celle-ci, pour une session de travail de ce type ?**
- **Si oui, pouvez-vous nous faire parvenir le compte rendu de ces rencontres et les projets soutenus par la Province dans notre commune, à l'issue de ces rencontres ?**
- **Sinon, seriez-vous d'accord d'organiser sur base annuelle une session de travail en présence des conseillers provinciaux pour voir comment développer des projets communs, soutenus par la Province et apportant ainsi des solutions concrètes à notre population ?**

Hajib EL HAJJAJI

Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers



Conseil communal du 21 octobre 2019

Concerne : Politique jeunesse

Madame La Présidente, chers membres du conseil, madame l'échevine,

Si nous souhaitons tout d'abord vous remercier pour une action déjà visible dans nos écoles communales ainsi que pour cette belle réalisation qu'est la salle d'études ouverte pour le blocus, nous souhaiterions vous questionner sur l'état d'avancement d'autres projets en matière de jeunesse, et si vous nous le permettez, vous conseiller une piste d'action.

En effet, nous pensons qu'une politique jeunesse ambitieuse et pertinente ne peut se faire sans une consultation approfondie et une participation active de notre jeunesse dans sa construction.

Le groupe Ecolo a de son côté commencé une consultation des acteurs de la jeunesse dans notre commune afin de relever quelques projets à porter au sein de cette assemblée.

S'il est un peu tôt pour vous formuler une « liste de doléances », un premier projet émerge systématiquement de nos premières rencontres : la **création d'une auberge de jeunesse à Verviers...** Celle-ci aurait une plus-value concrète et directe pour notre jeunesse en créant une offre de logement supplémentaire pour celle-ci (et pas que...) Ce serait aussi, indéniablement, une plus-value pour notre ville au niveau touristique et économique.

Lors de la publication de votre Déclaration de Politique Communale (DPC), l'absence de ce projet était une de nos déceptions. Et donc après vérification, il semble bien que nous n'étions pas les seuls déçus.

Voici donc mes questions:

- **Tout d'abord, pouvez-vous dire quel est l'état d'avancement de l'interface jeunesse annoncée dans la Déclaration de Politique Communale (DPC) ?**
- **Ensuite, pouvez-vous nous dire si votre échevinat a déjà pu/su plancher sur la façon de faire participer la jeunesse à la création d'une politique co-construite en allant chercher l'avis des jeunes dans les endroits où ils se trouvent ?**
- **Enfin, et face à la demande de jeunes, quelles sont les intentions de votre collègue quant à la mise en place d'une auberge de jeunesse à Verviers, sachant que dans notre Province, tant Liège que Malmedy en disposent ?**

Jean-Sébastien Mahu

Conseiller communal Ecolo à la Ville de Verviers



Les gens d'abord, pas le profit

Question orale de la Conseillère Communale Andrea Cotrena.

Concerne : le parking pendant les travaux dans le centre.

Avec le début des travaux dans le centre ville, les craintes des commerçants se concrétisent et le soutien de la Ville est indispensable.

Vu l'impact des travaux sur l'accès et donc la fréquentation du centre, il est important de prendre toutes les mesures possibles pour réduire voir supprimer toute autre entrave à l'accès au centre et donc aux commerces.

Ce point remet à l'agenda la question du parking. Il nous semble que la moindre des choses serait d'instaurer le parking gratuit pendant la durée des travaux. Pour ce faire il faudrait se défaire de l'exploitation privée du stationnement.

Mes questions sont donc les suivantes :

Que coûterait à la ville de casser le contrat d'exploitation du parking aujourd'hui ?

Comptez-vous faire des démarches dans ce sens ?

Quelle est votre position sur l'opportunité de rendre le stationnement gratuit dans la ville au moins durant les travaux ? Avez-vous une alternative si l'option de la gratuité n'est pas la vôtre ?